

La qualité des eaux de baignade

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 923 (2016-2017) 1

- Question écrite du **06/06/2017**

- de LEGASSE Dimitri
- à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal

Selon un rapport de l'Agence européenne pour l'environnement, sur les 113 sites de baignade, 97,3 % répondent aux normes de qualité minimales. Et 79,6 % sont même jugées d'excellente qualité.

C'est beaucoup mieux qu'il y a 4 ans et je me réjouis des efforts qui ont été réalisés. Par contre, il reste toujours malheureusement de nombreuses zones interdites pour les baigneurs à cause d'une mauvaise qualité de l'eau, comme l'Amblève à Coo, l'Ourthe à Hotton et Noiseux ou la Lesse à Belvaux et Houyet.

Quelles mesures ont permis d'améliorer nettement la qualité des eaux de baignade en quatre ans ?

Que compte faire Monsieur le Ministre pour les zones qui restent interdites pour les baigneurs ?

A-t-il des plans de réhabilitation avec un agenda établi ?

- Réponse du **22/06/2017**

- de DI ANTONIO Carlo

Chaque année à pareille époque, l'Agence européenne pour l'environnement publie son rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade. Depuis plusieurs années, la tendance positive se confirme en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et plus particulièrement des eaux de baignade belges et wallonnes.

Les informations mentionnées dans la question datent de 2015 et ne correspondent pas aux dernières données disponibles.

Ainsi, en 2016 en Belgique, sur 113 zones de baignade, 85 % des zones présentent un niveau de qualité jugé excellent. Si l'on se réfère au seuil de qualité minimum à atteindre, ce pourcentage monte même jusqu'à 99,1 %.

La Wallonie compte aujourd'hui 33 zones de baignade dont 25 sont ouvertes et conformes aux critères de qualité.

Les efforts de la Région dans ces zones ne sont pas vains puisqu'une amélioration constante de leur état peut être constatée depuis plusieurs années. Entre 2010 et 2016, le nombre de sites conformes est passé de 20 à 25, et le nombre de sites d'excellente qualité est passé de 9 à 17. En 2016, l'amélioration s'est poursuivie avec 3 zones qui sont passées d'un état « suffisant » en 2015 à « bon » en 2016 et une zone est passée de « bon » à « excellent ».

Il reste 8 sites de baignade, non conformes depuis plusieurs années et de ce fait interdits à la baignade. Ces sites ne sont plus repris dans le rapport de l'Agence européenne pour l'Environnement.

Bien que ces sites soient fermés et dès lors interdits à la pratique de la baignade, cela ne signifie pas pour autant qu'aucun effort ne soit poursuivi pour améliorer la qualité de ces zones et les rendre conformes. Dans ces zones également, sans atteindre le seuil de conformité, on note une diminution constante des concentrations en bactéries d'origine fécale depuis plusieurs années.

À exception du lac de Neufchâteau, les 8 sites non conformes sont localisés en rivière où la qualité bactériologique est largement dépendante des conditions climatiques. Elle se dégrade lors des événements pluvieux suite, notamment au ruissellement de terres agricoles et de pâturages, aux rejets d'égouts ou encore au débordement des déversoirs d'orage.

La Région consacre d'importants moyens budgétaires afin d'assurer une eau de qualité dans ces zones (conformes et non conformes), en particulier en matière d'assainissement. Ainsi, la SPGE a investi plus de 68 millions d'euros pour des investissements en matière de protection de zone de baignade depuis le début des années 2000. À titre d'exemple, 3 stations d'épuration ont été mises en service récemment :

- Rendeux ayant un impact sur la zone de baignade de Hotton.
- Chiny impactant la zone de Lacuisine.
- Trois-Ponts en amont de la zone de baignade de Coö.

Depuis 2015 et la mise en commun des informations en provenance des prélèvements et des inventaires de terrain, il a été possible de lister l'ensemble des mesures qui devraient permettre d'améliorer durablement la qualité bactériologique de chaque eau de baignade wallonne. Au total, cette liste reprend plus de 220 actions qui concernent soit de l'assainissement, soit des problèmes au niveau agricole, soit du tourisme, etc.

Certaines de ces actions ont déjà été mises en œuvre sur le terrain, d'autres le seront à court et moyen terme.